



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

20^e séance plénière

Mardi 5 octobre 2004, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 52 et 54 de l'ordre du jour (*suite*)

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Renforcement du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général (A/59/354)

M. Baduri (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord m'associer aux orateurs précédents pour exprimer mes sincères remerciements et l'expression de ma satisfaction au Secrétaire général pour ses quatre rapports spéciaux sur les questions dont nous sommes saisis (A/59/CRP.3 à CRP.6).

La population érythréenne, dont la longue association avec l'ONU avant l'indépendance n'était pas, c'est le moins qu'on puisse dire, heureuse, et qui conserve des souvenirs déchirants de la résolution 390 (V), laquelle avait illégalement fédéré son pays avec l'Éthiopie, s'est toutefois félicitée de la décision de réformer, de revitaliser et de renforcer le système des Nations Unies, et en particulier l'Assemblée générale. Il convient de rappeler que ce n'est pas le Conseil de sécurité, mais l'Assemblée générale, qui, sur la base de l'Article 10 de la Charte, marquera du sceau de l'approbation de l'ONU cette fédération sans lendemain, dans le cadre de l'exercice légitime du pouvoir de décision que lui avait conféré la Charte. Il s'agissait de l'une des premières décisions – sinon la

première – de l'Assemblée générale. Et l'Assemblée exerçait ce pouvoir parce que certains, au Conseil de sécurité, avaient reconnu que toute résolution analogue votée au Conseil serait menacée d'un veto. Telle est l'ironie de l'histoire.

Mais ceci est bien du domaine de l'histoire. L'ONU est la seule organisation dont le maintien – avec quelques changements nécessaires – a été considéré comme indispensable face aux problèmes posés par le nouvel ordre mondial globalisé. Il est bon de noter que les chefs d'État et de gouvernement qui se sont réunis au Sommet du Millénaire ont décidé de réaffirmer la position centrale de l'Assemblée générale comme principal organe délibérant et représentatif des Nations Unies et de lui donner les moyens de jouer efficacement ce rôle.

Il convient également de rappeler qu'au cours de sessions annuelles précédentes de l'Assemblée générale, un nombre prépondérant d'États avaient exprimé leur ferme appui à la revitalisation diligente de l'Assemblée générale, bien qu'elle ait été tournée en dérision, il y a une vingtaine d'années, et qualifiée de club de débat décadent, impuissant et irresponsable. Il va sans dire que les Érythréens acceptent avec circonspection et saluent les changements intervenus dans ces attitudes – estimant que c'est un reflet de notre époque – mais espèrent ardemment qu'aucune autre population ne sera punie par une décision semblable à la résolution 390 (V).

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Cela dit, la délégation érythréenne souhaite faire siennes les recommandations figurant dans la déclaration prononcée par l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés. En outre, nous tenons à faire les observations suivantes.

Premièrement, la nécessité de réformer et de renforcer le système des Nations Unies, en particulier la revitalisation de l'Assemblée générale, découle de la reconnaissance du fait que, au cours des 30 premières années de son existence – c'est à dire à l'époque de la guerre froide – il y a eu une érosion constante de ses pouvoirs, un déclin de son prestige et une accentuation dans sa marginalisation par les États puissants et leurs alliés. Il en a résulté que ses autres Membres ont perdu foi et confiance – et ont même manifesté du cynisme. La fin de la guerre froide, l'avènement de l'ère de la mondialisation et la convergence concomitante des intérêts – même minime – entre les adversaires de jadis ont créé un climat de coopération salubre et encouragé la réévaluation de l'ONU.

Deuxièmement, la revitalisation de l'Assemblée générale ne saurait être couronnée de succès sans une réforme correspondante des organes principaux de l'ONU – y compris le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et le Secrétariat – et des institutions apparentées, dont les institutions de Bretton Woods, ainsi que sans une transformation de la relation entre l'ONU et d'autres organisations internationales et régionales. À cet égard, la délégation érythréenne se félicite du rapport du Groupe de personnalités éminentes dont le mandat visait à entreprendre un examen complet du bilan et de l'efficacité des principaux organes et institutions du système des Nations Unies.

Troisièmement, tout effort de réforme doit à l'évidence être en harmonie avec les buts visés par les Objectifs du Millénaire pour le développement et les nombreuses déclarations et programmes d'action des grandes conférences des Nations Unies qui se sont tenues pendant les dernières années du XX^e siècle et les premières années du XXI^e siècle et qui ont défini et énoncé les concepts, valeurs, normes et principes nouveaux qui doivent guider l'humanité et régir les relations internationales dans le nouvel ordre international.

Quatrièmement, le développement économique et social – défini au sens large comme la satisfaction

des besoins économiques, sociaux, culturels et humanitaires de l'humanité et énoncés au Chapitre IX de la Charte en tant que principes originaux de l'ONU – doit bénéficier de la même importance que les questions de sécurité. La notion d'être à l'abri du besoin et celle d'être libéré de la peur doivent être considérées comme ayant la même importance. De fait, la définition de la sécurité embrasse maintenant ces deux nécessités. À cet égard, la restructuration institutionnelle des secteurs social et économique de l'Organisation devient souhaitable. L'Érythrée appuie les efforts déployés pour consolider le Département des affaires économiques et sociales et pour lui permettre d'acquérir une capacité de planification stratégique.

Cinquièmement, l'Érythrée souscrit à la proposition faite par le Président de la session précédente, M. Julian Hunte, d'examiner la question du renforcement de l'Assemblée générale dans le cadre de deux groupes de réformes, l'un portant sur le renforcement du rôle de l'Assemblée générale sur la base des dispositions pertinentes de la Charte et l'autre sur les méthodes de travail de l'Assemblée. Toutefois, les deux groupes de réformes doivent être abordés en parallèle, car le succès dans un domaine sans accomplissements dans un autre serait vain.

La réforme et le renforcement de l'ONU – en particulier la revitalisation de l'Assemblée générale – sont considérés par beaucoup comme une question à examiner en toute priorité. L'élan imprimé doit être maintenu. Cependant, il faut reconnaître que les changements souhaités ne peuvent être réalisés sans la volonté politique nécessaire. Pour connaître le succès, l'engagement doit être véritable et se concrétiser.

M. Dhakal (Népal) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, d'emblée, Monsieur le Président, de vous féliciter chaleureusement pour votre élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Je vous assure de notre coopération pour garantir le succès de la présente session. Ma délégation s'associe à d'autres pour remercier le Président de l'Assemblée à sa session précédente, S. E. M. Julian Hunte, de son attachement à l'avancement des travaux de revitalisation de l'Assemblée générale durant son mandat. Nous remercions également sincèrement le Secrétaire général de ses efforts inlassables pour faire avancer la réforme de l'ONU et de son rapport (A/59/354) présenté à l'Assemblée.

Ma délégation attache une grande importance aux travaux de renforcement de l'ONU et à la revitalisation de l'Assemblée générale. Je vous félicite, Monsieur le Président, de l'attachement que vous avez montré à l'avancement du programme de réforme de l'ONU, y compris la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée hier par le Représentant permanent de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés et tient à faire quelques observations sur la question extrêmement importante dont nous sommes saisis.

Le Népal est fermement convaincu que les efforts destinés à revitaliser l'Assemblée générale devraient essentiellement porter sur les questions brûlantes auxquelles le monde est confronté aujourd'hui, telles que le terrorisme, la pauvreté, l'analphabétisme, la malnutrition et les maladies, comme la pandémie VIH/sida, le paludisme et la tuberculose. L'ONU déploie des efforts dans le but d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, et l'événement de haut niveau qui aura lieu l'an prochain représentera une importante étape du bilan des progrès enregistrés dans la réalisation de ces objectifs.

Le Népal est d'avis que toutes les activités de l'ONU doivent donner corps aux objectifs fondamentaux fixés dans la Charte. Le Népal a toujours appuyé les efforts visant à renforcer l'ONU et à rendre ses activités plus efficaces et orientées vers des résultats précis. Le Népal a fait part de sa position sur les questions inscrites à l'ordre du jour lors du débat l'an dernier. Ma délégation réaffirme sa position sur ces questions au vu de leur pertinence pour les travaux de l'Assemblée générale.

Il est incontestable que l'ONU doit être plus efficace et plus efficiente pour s'acquitter de ses tâches. Les efforts passés ont permis d'obtenir quelques progrès dans ce sens. Deux résolutions – la résolution 58/126 et la résolution 58/316 – adoptées par l'Assemblée générale ont représenté des étapes importantes dans l'établissement d'un cadre pour la revitalisation de l'Assemblée. Le Népal a apporté des contributions à ces résolutions en prenant une part active aux négociations. Nous continuons à appuyer leurs objectifs qui consistent à renforcer l'autorité et le rôle de l'Assemblée générale et à améliorer son efficacité. Ainsi qu'il était prévu dans ses résolutions, l'Assemblée générale a élu cette année ses vice-

présidents et les bureaux de ses grandes commissions bien avant l'ouverture de la session. Ce processus doit être institutionnalisé à l'avenir, pour assurer une transition sans heurt au sein des bureaux de ces organes. Certaines modifications ont également été apportées aux méthodes de travail des organes intergouvernementaux, tels que le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et les commissions techniques de ce dernier.

Nous avons été témoins de certaines réformes de procédure, par exemple la biennalisation, la triennalisation et le regroupement de certains points de l'ordre du jour. La réduction du temps consacré au débat général et l'élimination des services de conférence après certaines heures ont également contribué à une utilisation rigoureuse et efficace des ressources. Ces réformes ont certainement été utiles pour ce qui est de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité, mais elles ne suffisent pas en elles-mêmes à faire de l'ONU un organe plus efficace du point de vue du rendement et des résultats.

Nous avons également relevé que les modifications se sont limitées à la procédure et qu'il n'y a pas eu de réformes de fond. Il faut faire des efforts déterminés pour donner à l'ONU la capacité de relever les défis du XXI^e siècle. Nous avons également besoin d'initiatives audacieuses pour introduire des modifications de fond et pour transformer vigoureusement l'ONU en une organisation dotée de la vision, des moyens et des outils nécessaires pour faire face aux problèmes d'un monde nouveau.

Le Népal est déterminé à œuvrer avec les forces qui sont décidées à placer l'ONU au centre du multilatéralisme et à prendre des initiatives hardies en matière de réformes pour revitaliser l'Organisation. À ce stade, les réformes doivent être ambitieuses dans leur approche et novatrices dans leur contenu. Elles doivent être complètes, cohérentes, tangibles et faisables. Ce débat nous donne l'occasion d'élaborer ce type de réformes fort nécessaires.

Il nous faut par conséquent prendre une série de mesures aux fins de réorganiser et de revitaliser la procédure et la structure. L'an dernier, ma délégation a présenté quelques suggestions qui ont été décrites sous le sigle GAFREMÀ : groupement et intégration de points de l'ordre du jour; adaptation de l'ordre du jour aux nouveaux besoins qui apparaissent; fusion et réorganisation des commissions et sous-commissions;

renforcement de la fonction de Président de l'Assemblée; échelonnement des travaux de l'Assemblée générale sur l'ensemble de la session; mise en œuvre des résolutions adoptées par l'Assemblée générale; allocations des crédits budgétaires en fonction des priorités.

Le Népal réitère son point de vue selon lequel le renforcement de la fonction du Président n'a pas vraiment été suivi d'effet. Nous devons renforcer cette fonction afin d'en rendre la structure plus visible, la stature plus respectable et le contenu plus substantiel. Le Président doit avoir les capacités et les ressources nécessaires pour remplir sa tâche de manière efficace, surtout dans le domaine du suivi des résolutions de l'Assemblée générale.

Une application efficace des résolutions sur une base sélective pourrait assurer la primauté du système des Nations Unies. Il est inconcevable aujourd'hui de mettre en œuvre les quelque 300 résolutions qui sont adoptées chaque année. Seule l'obtention de résultats concrets grâce aux travaux de l'Assemblée générale permettra de recueillir un appui solide auprès des peuples du monde et de renforcer l'organe le plus représentatif de l'ONU. Nous appuyons les efforts visant à lier le budget aux priorités de l'ONU.

Nous soulignons également la nécessité impérieuse de rétablir un équilibre entre les besoins d'un contrôle législatif et la nécessité d'une souplesse administrative afin d'optimiser les résultats des activités de l'ONU.

Le Népal a appuyé la nomination par le Secrétaire général du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile, sous la présidence de l'ancien président du Brésil, M. Fernando Henrique Cardoso. Ma délégation remercie le Groupe pour son ardeur au travail et son rapport détaillé, qui contient des suggestions précieuses pour consolider des relations constructives entre l'organe mondial et la société civile.

Nous considérons que la consolidation de ces relations fait également partie de la réforme de l'ONU. La création d'un fonds spécial pour renforcer la société civile dans les pays du Sud devrait certainement faciliter la participation de cette dernière aux travaux de l'Organisation des Nations Unies.

La participation des organisations non gouvernementales de pays en développement est faible, comparée à celle des organisations non gouvernementales des pays développés. La participation des organisations non gouvernementales des pays en développement devrait par conséquent être accrue. Ma délégation est cependant d'avis que les efforts en vue d'une participation accrue de la société civile ne doivent pas modifier la nature intergouvernementale de l'Assemblée générale et des autres organes de l'ONU.

Nous considérons que le rapport du Groupe des personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile mérite un examen sérieux et approfondi de la part de l'Assemblée.

Enfin, la communauté internationale a l'obligation de faire du monde un lieu plus paisible, plus prospère et plus équitable pour tous. Elle a reconnu cet impératif dans bon nombre d'accords mondiaux, y compris dans la Déclaration du Millénaire.

Le Népal est heureux de participer à la réforme de l'ONU et d'aider l'Organisation à gagner les esprits et les cœurs des habitants du monde entier. Nous estimons que cela permettra d'ancrer officiellement l'ONU dans le cadre d'un consensus public mondial. L'organe mondial doit pour cela porter ses efforts sur l'application de ses résolutions et décisions en comblant le fossé entre les paroles et les actes.

M^{me} Nuñez de Odreman (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Au nom du Gouvernement Hugo Chávez Frías et du peuple de la République bolivarienne du Venezuela, qu'il me soit permis de rendre hommage au Président de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale et lui souhaiter plein succès au cours de son mandat pendant cette session.

De même, je saisis cette occasion pour exprimer publiquement notre reconnaissance à l'égard des efforts et des réalisations de votre prédécesseur, le Ministre des affaires étrangères de Sainte-Lucie, Julian Hunte, qui, en accordant la priorité aux questions dont nous sommes saisis – revitalisation de l'Assemblée générale et renforcement du système des Nations Unies – nous a encouragés à réaliser des progrès réels, qui devraient permettre à l'Organisation de se

transformer en une instance plus efficace pour résoudre les grands problèmes de l'humanité.

Nous nous associons à la déclaration faite par l'Ambassadeur du Brésil, au nom du Groupe de Rio, en sa qualité de Secrétaire par intérim. Nous tenons également à réaffirmer l'appui et la coopération de notre pays dans cette mission si importante pour réaliser nos objectifs de manière efficace.

Il est impérieux d'apporter un changement à l'ONU. Nous devons mettre ses sphères politiques à la disposition de tous, sur un pied d'égalité; revitaliser l'Assemblée générale en tant qu'organe démocratique, délibérant et d'élaboration des politiques au plus haut niveau de l'Organisation; accroître le rôle du Conseil économique et social en tant que véhicule pour l'élaboration de programmes de développement visant à lutter contre la pauvreté; et déployer des efforts conjoints en vue de démocratiser le Conseil de sécurité. Ces changements entraîneront une plus grande représentativité et un plus grand équilibre institutionnel et encourageront un ordre du jour social.

Ce changement est encore plus impérieux si l'on garde présente à l'esprit l'augmentation récente du nombre des États Membres de cette Organisation. En fait, l'absence d'équité aujourd'hui dans la composition des organes principaux de l'ONU est flagrante. Cela est notamment le cas du Conseil de sécurité, dont la structure n'est actuellement pas représentative. Pour le Venezuela, et l'Assemblée le sait, l'idée de réformer le Conseil de sécurité signifie introduire des changements profonds et radicaux, ce qui implique forcément l'élimination du droit de veto.

Nous avons lu attentivement le rapport du Secrétaire général, Kofi Annan, faisant suite au rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile, qui relève la nécessité d'élargir et d'approfondir les relations avec les organisations non gouvernementales. Cela est susceptible de faciliter les débats intergouvernementaux avec l'ONU sur les questions d'importance mondiale.

Partant des propositions faites par le Groupe dans son rapport, nombre de suggestions ont été faites pour assurer la participation des organisations non gouvernementales dans les organes intergouvernementaux. Le Venezuela continuera d'étudier ces propositions tendant à renforcer la participation de la société civile par l'entremise des

organisations non gouvernementales, étant entendu qu'au sein de l'ONU, les États Membres sont seuls habilités à prendre des décisions et que les gouvernements sont les interlocuteurs en ce qui concerne les relations entre l'ONU et les États Membres. En outre, mon pays n'a pas eu une expérience fructueuse avec les organisations non gouvernementales présentes sur le continent américain, du fait que, ces dernières années, celles contrôlées depuis l'étranger font partie d'un plan transnational à caractère impérialiste visant à déstabiliser nos institutions.

Le Venezuela reconnaît que l'ONU doit se projeter vers l'extérieur pour affermir, à l'échelle mondiale, son rôle de coordination dans l'examen des différentes questions d'intérêt international. Mais il faudrait analyser en profondeur cette ouverture et cette interaction afin d'en évaluer les retombées potentielles.

Le Venezuela appuie et encouragera toute initiative permettant de renforcer le rôle de l'ONU ainsi que le respect et l'application des principes énoncés dans sa Charte constitutive. À cet égard, il est fondamental de débattre des questions relatives à la sécurité internationale, mais ce débat doit être fructueux, sans discours creux, et passer par l'analyse des causes profondes des dangers, c'est-à-dire de la genèse des menaces existantes. Nous avons une conception très étendue, plus précisément holistique, de la sécurité internationale : elle est fondée sur un principe humaniste et multidimensionnel, qui tient compte des facteurs sociaux, écologiques, économiques, culturels et militaires. Seule une analyse intégrée peut conduire à la mise en œuvre des normes que l'ONU s'est chargée de promouvoir pour préserver les droits et les libertés fondamentales de l'être humain.

Les conflits et les guerres peuvent être évités dès lors que les peuples bénéficient d'une sécurité en termes d'alimentation, de santé, d'éducation, de logement et de loisirs. Si tout cela était garanti, le Conseil de sécurité deviendrait alors inutile. En accordant la priorité à la réalisation de ces objectifs, il sera possible de revitaliser l'Assemblée et de renforcer le système des Nations Unies dans son ensemble, ce qui est primordial pour relever les défis nés du contexte mondial actuel.

M^{me} Enkhtsetseg (Mongolie) (*parle en anglais*) :
Ma délégation se réjouit de voir le renforcement du

système des Nations Unies et la revitalisation de l'Assemblée générale, deux questions importantes, faire l'objet de la première séance consécutive au débat général, au cours duquel la majorité des dirigeants de la planète ont une fois de plus réaffirmé leur détermination d'accélérer la réforme de l'Organisation mondiale afin d'endiguer les menaces émergentes et les défis soulevés par le nouveau millénaire.

Nous sommes d'accord pour dire que le rapport élaboré par le Secrétaire général en réponse au Groupe de personnes éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile, de même que le rapport Cardoso lui-même, viennent nourrir la réflexion alors que nous avançons sur la voie de la réforme de l'ONU.

Ma délégation remercie également la Vice-Secrétaire générale de son introduction perspicace des questions inscrites à notre ordre du jour.

La Mongolie est d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il conclut qu'en développant et en approfondissant les relations avec les organisations non gouvernementales, on renforcera simultanément l'Organisation des Nations Unies et les débats intergouvernementaux relatifs à des questions d'importance mondiale. Nous nous félicitons que le rapport Cardoso mette en relief la nécessité d'ouvrir davantage l'Organisation vers l'extérieur, afin de relier le global au local. De fait, la poursuite de ces objectifs exige la mise sur pied d'un véritable partenariat multilatéral.

Mais, concernant les modalités spécifiques de l'engagement de la société civile et les autres recommandations pertinentes du rapport du Secrétaire général, les vues exprimées jusqu'ici par les États Membres donnent à penser qu'il importe de poursuivre l'examen de la question et les débats afférents en gardant à l'esprit le caractère intergouvernemental de l'Organisation, qui est incontesté.

Le renforcement du système des Nations Unies constitue une tâche multidimensionnelle qui comprend, notamment, la restructuration, la réforme et la revitalisation de ses organes principaux, ainsi que la rationalisation du Secrétariat. Il est incontestable que, de tous ces éléments, la revitalisation de l'Assemblée générale et la réforme du Conseil de sécurité sont les priorités absolues. Au sujet de la réforme du Conseil de sécurité, ma délégation fera une déclaration séparée, lors du débat en plénière consacré à cette question.

Tous les pays devraient prendre une part active au processus de réforme en faisant preuve de la volonté politique et de la détermination voulues. Nous pensons en effet que le degré d'efficacité de l'ONU dépend de notre volonté à nous, les États Membres. À cet égard, la Mongolie attend avec impatience le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement ainsi que les recommandations ultérieures du Secrétaire général, afin que nous puissions, ensemble, poursuivre la réforme en prenant des mesures novatrices à l'occasion du soixantième anniversaire de l'ONU, qui sera célébré l'an prochain.

Concernant la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, ma délégation pense, elle aussi, que l'Assemblée générale doit retrouver son rôle central de principal organe représentatif de délibération et d'élaboration des politiques de l'ONU. Tel devrait être l'objectif premier du processus de revitalisation en cours, auquel la Mongolie a été et reste pleinement attachée.

Nous nous félicitons grandement des travaux accomplis par l'ancien Président de l'Assemblée générale, M. Julian Hunte, et ses intermédiaires, en vue de la revitalisation de l'Assemblée générale. Les deux résolutions, 58/126 et 58/316, adoptées sous son habile direction, constituent les mesures les plus radicales de ces 10 dernières années. Elles ont ouvert la voie à une véritable amélioration de l'efficacité de l'Assemblée générale. Aussi notables soient ces résolutions, nous devrions néanmoins placer la barre plus haut et nous employer vigoureusement à renforcer davantage le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale en adoptant, dans les mois à venir, des stratégies véritablement novatrices.

Nous convenons que la tenue de réunions périodiques entre les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, pratique depuis peu instaurée, de même que les mesures conçues pour consolider le Bureau du Président et l'élargissement du Bureau de l'Assemblée générale constituent une base solide pour raffermir le rôle de l'Assemblée générale.

Par ailleurs, la remise périodique, par le Conseil de sécurité à l'Assemblée générale, de rapports thématiques concernant les questions d'actualité mondiale; la multiplication des débats interactifs; l'organisation de l'ordre du jour de l'Assemblée

générale autour de concepts, notamment avec le groupement, la biennalisation et la triennalisation des questions ainsi qu'à travers l'élimination de certaines questions; la réduction de l'imposant volume de la documentation; et la rédaction et l'adoption de résolutions concises, ciblées et axées sur les actions permettront d'avancer sur la voie de l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale.

À cet égard, nous nous réjouissons que l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale soit articulé autour de neuf titres correspondant aux priorités de l'Organisation, le but étant de mieux présenter les questions et les problèmes dont est saisie l'Assemblée et de rendre ses travaux plus accessibles, conformément à la résolution 58/316. Nous pensons toutefois que tout effort de rationalisation ne devrait en aucun cas amoindrir l'importance des questions de développement inscrites à l'ordre du jour, dans la mesure où elles se rapportent au bien-être économique et social des peuples, au nom même desquels l'Organisation a été fondée.

Au cours de ces 10 dernières années, l'Assemblée générale a mis au premier plan, à travers les résolutions qu'elle a adoptées, les mesures visant spécifiquement à rationaliser ses méthodes de travail et à accroître son efficacité. Au final, ces mesures ont davantage mis l'accent sur la rationalisation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale et sur l'amélioration de ses méthodes de travail. Malgré les retombées positives de ces mesures sur le fonctionnement de l'Assemblée générale, il reste encore, selon nous, bien des améliorations à apporter concernant un aspect essentiel de la revitalisation de l'Assemblée générale : le renforcement de son rôle et de son autorité.

À cet égard, ma délégation juge utile d'étudier des approches novatrices afin de mieux surveiller la suite donnée aux résolutions de l'Assemblée générale et, surtout, pour veiller à leur application par les États Membres. Certains orateurs ont fait part, à ce sujet, de réflexions et de suggestions qui mériteraient, selon nous, de faire l'objet d'un examen et d'un débat approfondis dans les mois à venir.

À cet égard, nous attendons également avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur tous les aspects de la mise en œuvre des résolutions 58/126 et 58/316, qu'il doit présenter à l'Assemblée générale à sa soixantième session. Ma délégation est persuadée qu'il nous fournira des recommandations faciles à mettre en

œuvre pour revitaliser encore davantage l'Assemblée générale.

Pour terminer, je voudrais dire que nous avons foi en votre esprit de direction, Monsieur le Président, et que nous sommes persuadés que saurez nous guider afin qu'ensemble nous contribuions à rendre cette Organisation mondiale mieux à même de servir les besoins de ses États Membres et de relever efficacement les formidables défis du monde d'aujourd'hui. Vous pouvez pleinement compter dans cette tâche sur le soutien et la collaboration sans réserve de ma délégation.

M. Wali (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria se félicite d'avoir la possibilité de participer à ce débat conjoint. Je voudrais exprimer au Secrétaire général, M. Kofi Annan, la reconnaissance de la délégation nigériane pour les initiatives et les efforts qu'il déploie en faveur du renforcement de l'ONU. Ces efforts sont conformes à la résolution 58/316 et aux propos entendus lors du Sommet du Millénaire, au cours duquel les dirigeants mondiaux se sont engagés à revigorer l'ONU et à la rendre plus efficace dans la promotion de la paix mondiale et du développement durable. Nous rendons également un hommage particulier à M. Julian Hunte, le Président de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, pour le travail remarquable qu'il a accompli, s'agissant en particulier de la revitalisation de l'Assemblée générale. En outre, le Nigéria souscrit à la déclaration faite par la délégation algérienne, au nom du Mouvement des pays non alignés, sur le point de l'ordre du jour à l'examen.

L'ONU a enregistré d'importants progrès dans le domaine de la paix et de la sécurité ces deux dernières années, grâce au rôle de plus en plus dynamique qu'elle a assumé dans le règlement des difficultés mondiales récurrentes ou émergentes. Cela a grandement amélioré l'image de l'Organisation dans la communauté internationale. En conséquence, les peuples du monde et la communauté internationale attendent désormais beaucoup de l'ONU. La réorganisation et le renforcement du Département des opérations de maintien de la paix, suite à la mise en œuvre du rapport Brahimi, ont conduit à l'amélioration des capacités de l'ONU pour s'acquitter de ses obligations en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il en résulte que l'Organisation peut déployer et gérer de manière plus efficace des

opérations de maintien et de consolidation de la paix complexes.

À cet égard, nous saluons les efforts déployés par l'ONU pour maintenir et consolider la paix en Sierra Leone, en République démocratique du Congo, au Libéria et en Côte d'Ivoire. Nous réaffirmons notre appui à la politique d'intégration des principes de l'état de droit, d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et d'une approche pluridimensionnelle dans les opérations de maintien de la paix, qu'adopte désormais l'ONU.

Le Nigéria salue l'engagement de l'ONU en faveur de l'élimination de la pauvreté, de la faim, de la malnutrition et des maladies, en particulier la pandémie du VIH/sida, le paludisme et la tuberculose. Pour consolider ces résultats modestes, nous prions instamment l'ONU d'aider les pays en développement à atteindre les idéaux du développement durable, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement et aux textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et du Consensus de Monterrey. Nous demandons également à l'ONU et à la communauté internationale de faire preuve du même engagement que celui démontré dans le domaine de la paix et de la sécurité pour régler les problèmes socioéconomiques dans les pays en développement. À cet égard, l'ONU devrait explorer les moyens de supprimer l'écrasant fardeau de la dette qui pèse sur les pays en développement, car la communauté internationale ne peut plus se permettre de vivre dans une situation où plus des deux tiers de ses membres sont paralysés par le poids de leur dette extérieure.

Le lien entre la paix et la sécurité, d'une part, et l'élimination de la pauvreté et le développement économique, de l'autre, devrait être traduit dans les stratégies politiques et les démarches adoptées par l'ONU sur ces questions. Les capacités de l'ONU dans ces domaines devraient être renforcées par le déploiement des ressources nécessaires pour aider les pays en développement.

L'ONU joue un rôle louable dans la construction de solides partenariats pour régler les conflits et pour parvenir au développement. À cet égard, le Nigéria se félicite du partenariat entre l'ONU, les organisations régionales et sous-régionales et les acteurs non étatiques, tels que les organisations de la société civile, les groupes d'intérêt, les universités et autres.

Nous nous félicitons de la participation accrue des organisations non gouvernementales dans les organes intergouvernementaux. À cet égard, il est encourageant de voir que l'Assemblée générale et les grandes commissions continuent d'associer les organisations non gouvernementales à leurs délibérations, à leurs réunions et à leurs débats d'experts. Nous espérons que cette évolution saine se poursuivra dans l'intérêt et au bénéfice de tous. Nous souscrivons donc aux recommandations et aux suggestions du Secrétaire général visant à accroître la participation des organisations non gouvernementales, en particulier s'agissant d'améliorer la participation de celles venues des pays en développement et également de renforcer les capacités de l'ONU en faveur de la participation des organisations non gouvernementales.

Le Nigéria appuie la revitalisation de l'Assemblée générale pour lui permettre de s'acquitter de manière plus efficace de ses responsabilités, telles qu'énoncées dans la Charte. Elle permettrait également de renforcer sa capacité de répondre de manière prompte et résolue aux menaces et aux défis mondiaux. Nous réitérons notre appui aux mesures déjà prises les États Membres pour réformer l'Assemblée générale. Nous bénéficions tous de la meilleure coordination des travaux de l'Assemblée et des commissions et des rencontres régulières qui ont lieu entre le Président et les vice-présidents de l'Assemblée générale, les représentants des grands groupes, les présidents des groupes régionaux et les représentants du Secrétaire général, pour garantir une meilleure planification des conférences. Nous réaffirmons notre appui aux résolutions 58/126 et 58/316 de l'Assemblée générale, qui visent la poursuite de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Nous prenons note avec satisfaction des résolutions 58/316 et 58/317 qui réaffirment le rôle central de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Nigéria demande par conséquent aux États Membres de prouver leur attachement à ces deux résolutions de l'ONU, ainsi qu'à d'autres, en soutenant le processus multilatéral et les décisions collectives de l'Organisation. En tant que principal organe représentatif et législatif de l'ONU, l'Assemblée générale devrait jouer un rôle central dans la poursuite des buts et principes de l'Organisation. À cette fin, l'Assemblée générale devrait tenir des débats et des discussions plus interactifs sur les problèmes cruciaux ayant trait aux questions sociales,

économiques et politiques ou à la paix et à la sécurité. Il faut rationaliser l'ordre du jour de la plénière et améliorer les méthodes de travail du Bureau afin de lui permettre de jouer un rôle plus actif dans les travaux de l'Assemblée générale.

Pour ce qui est de la réforme des travaux des grandes commissions, le Nigéria estime qu'aucune commission en particulier ne devrait être prise à partie, car les travaux de toutes les commissions sont liés et interdépendants. Par conséquent, la réforme des grandes commissions devrait être menée de manière globale.

Pour terminer, le Nigéria estime que le renforcement de l'Organisation des Nations Unies et la revitalisation de l'Assemblée générale sont des questions à long terme qui exigent du temps, des efforts collectifs et une volonté politique de la part des États Membres. Nous réaffirmons donc notre appui aux efforts visant à renforcer l'ONU et assurons le Secrétaire général de notre participation renouvelée et active à ce processus.

M. Mekad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous voudrions d'emblée exprimer l'appui de la délégation syrienne à la déclaration faite hier par le représentant de l'Algérie, pays frère, au nom du groupe de travail du Mouvement des pays non alignés sur la réforme de l'ONU et la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Nous souhaitons également remercier votre prédécesseur pour la façon dont il a mené les délibérations de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que sous votre direction, les États Membres parviendront à revitaliser l'Assemblée générale.

La République arabe syrienne a participé de manière constructive et active à tous les débats sur la revitalisation du rôle de l'Assemblée générale. Notre délégation a contribué à l'élaboration des résolutions 58/126 et 58/316, dont l'application adéquate, effective et complète devrait être examinée comme il convient par l'Assemblée. Nous pensons qu'au cours de la présente session l'Assemblée devrait s'attacher à assurer le suivi et le contrôle de l'application de ces résolutions.

Il convient de noter à cet égard que l'application de ces résolutions a effectivement fait beaucoup de chemin depuis l'élection, au début de cette session, du

Président de l'Assemblée générale et des présidents des grandes commissions et de leurs bureaux. Il est indéniable que ces élections ont facilité les travaux de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, et nous avons commencé à en ressentir les conséquences positives. En outre, lorsque l'on fixe un calendrier pour les travaux de l'Assemblée, le travail de nombre de délégations s'en trouve facilité.

Au cours des prochains débats, notre délégation participera à l'analyse préliminaire des phases du processus de revitalisation qui ont été achevées. L'évaluation en profondeur de ces phases enrichira nos débats et nous aidera à mettre au point nos méthodes de travail et à préparer l'examen d'ensemble qui doit se faire à la soixantième session de l'Assemblée générale, conformément à la résolution 58/316.

La Syrie réaffirme son attachement à la revitalisation de l'Assemblée générale. Nous croyons que la philosophie de la réforme doit reposer sur le principe fondamental selon lequel les réformes sont des moyens de développement, et non pas une fin en soi. La délégation de la République arabe syrienne estime donc que la revitalisation de l'Assemblée générale doit chercher à lui donner les moyens de jouer un rôle directeur en tant qu'organe le plus approprié pour la tenue de délibérations internationales et en tant que centre de décision le plus fiable. À cet égard, nous devons nous attacher à donner à l'Assemblée les moyens de jouer son rôle directeur d'autorité législative suprême parmi les organes principaux de l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, dont l'ordre du jour surchargé inclut des questions thématiques qui relèvent manifestement des compétences de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions.

Dans ce contexte, la Syrie estime que la recherche de voies et moyens de mettre en œuvre les résolutions de l'Assemblée générale constituerait une mesure importante pour la revitalisation de ses travaux. L'application des résolutions de l'Assemblée est un élément important qui lui permettrait d'asseoir sa crédibilité et à retrouver le rôle qui lui est dû. L'appel lancé par ceux qui veulent tronquer ces résolutions n'a donc pas vraiment sa place dans le processus de revitalisation de l'Assemblée générale, car il vise plutôt à réduire et à déformer le rôle de l'Assemblée en affaiblissant un aspect important de ses activités. C'est pourquoi nous devons appliquer et activer dans leur intégralité les résolutions adoptées par l'Assemblée et

créer les mécanismes nécessaires pour le suivi de leur application. Ce faisant, nous avancerons avec détermination vers la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et le renforcement de la légitimité internationale.

La Syrie suit de très près les travaux du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement établi par le Secrétaire général. Ce Groupe a pour tâche d'examiner les menaces présentes et futures contre la paix et la sécurité internationales, ainsi que la situation actuelle des organes principaux de l'ONU. Il fera des recommandations en vue de renforcer leur position et leur rôle. La Syrie prendra part aux délibérations et aux débats des États Membres sur les propositions et opinions soumises par le Groupe.

S'agissant du renforcement du système des Nations Unies, ma délégation a lu le rapport du Secrétaire général, publié sous la cote A/59/354, concernant le rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile. Nous prenons note des recommandations du Secrétaire général en la matière; ma délégation les évaluera et les examinera activement avec toutes les autres délégations, en tenant dûment compte de la nécessité de préserver le caractère intergouvernemental de l'Organisation, tel que cela est énoncé dans sa Charte. Dans les déclarations qu'elles ont faites au cours du présent débat, nombre de délégations se sont intéressées tout spécialement à cette question.

Je conclurai en disant que nous n'en avons pas encore terminé avec la revitalisation de l'Assemblée générale. Pour que ce processus aboutisse à des résultats notables, il devra être accompagné de la réforme du système des Nations Unies dans son ensemble afin que l'Organisation soit plus démocratique et plus transparente, et que les organes principaux s'en tiennent aux mandats qui sont les leurs.

M. Latheef (Maldives) (*parle en anglais*): L'ONU a vu le jour au bon moment pour défendre à juste titre une bonne cause dans une bonne instance. Il ne fait aucun doute que, depuis 58 ans, elle a réussi à réaliser ses objectifs, mais aujourd'hui, la carte géopolitique du monde est très différente de ce qu'elle était en 1945. La révolution technologique et le processus de mondialisation ont transformé le village mondial en une seule communauté qui exige de

l'Organisation qu'elle prenne des décisions de plus en plus complexes et d'une portée croissante. C'est le contexte dans lequel nous devons aborder la réforme de notre organisation qui est à fois sans équivalent et indispensable.

Ma délégation est convaincue que la volonté de la communauté internationale de réformer et de revitaliser l'Organisation n'a jamais été si forte. La presque totalité de ses Membres a exprimé le souhait de voir l'Organisation modifier à fond ses méthodes de travail. Personne dans cette Assemblée ne niera la pertinence des réformes et tout le monde ici en a parlé à un moment ou à un autre ou avancé une idée ou deux en la matière. Trop souvent, cependant, dès qu'il s'est agi d'être précis, nous n'avons plus su quoi faire. Si nous souhaitons que notre processus de réforme porte ses fruits, nous devrions tous être prêts à faire montre d'un maximum de souplesse et à manifester notre volonté politique de rétablir la crédibilité et la légitimité de l'Organisation en donnant une place centrale au multilatéralisme.

Ma délégation est convaincue que, par principe, l'Assemblée générale, du fait de son universalité, est habilitée à assumer le rôle principal de l'Organisation. C'est pourquoi, pour que l'Organisation soit efficace, il est indispensable de rétablir et de maintenir l'autorité de l'Assemblée. Nous croyons que les diverses propositions faites pour réduire et rationaliser l'ordre du jour en regroupant des points similaires de l'ordre du jour ou en les examinant tous les deux ou trois ans permettraient à l'Assemblée de se concentrer davantage sur le fond des questions.

Nous pensons également qu'une Assemblée qui dote ses décisions de mécanismes de suivi intégrés et fait du consensus un outil de décision, lorsqu'il y a lieu, n'en sera que plus efficace. À cet égard, ma délégation pense que l'adoption des résolutions 58/126 et 58/316 constitue un grand pas en avant. La mise en œuvre de ces résolutions et leur suivi efficace sont essentiels et devraient se voir accorder la plus haute priorité.

Les réformes mises en œuvre jusqu'à présent dans les secteurs économique et social de l'Organisation portent déjà leurs fruits. Une plus grande transparence, la participation des grandes parties prenantes, telles que les Institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, et une

collaboration plus étroite avec la société civile dans ces domaines permettraient, d'après nous, de mieux renforcer la coordination et l'harmonisation.

À notre avis, l'Organisation peut réduire ses frais et ses besoins en documents sur support papier en tirant parti des progrès réalisés en matière de technologie de l'information. À cet égard, nous pensons que la modernisation de l'infrastructure destinée aux conférences est inévitable. Bien que les coûts initiaux de conversion soient peut-être élevés, des salles de conférence modernes et dotées d'une technologie de pointe permettraient, à notre avis, de faire des économies et de renforcer l'efficacité de l'Organisation et sa capacité à servir l'ensemble de ses Membres.

L'Organisation devrait être bien financée, bien équipée et bien structurée à tous moments. Les réformes n'aboutiront pas tant qu'elles ne bénéficient pas à la fois de ressources financières et de ressources humaines qualifiées. Il est donc d'une importance vitale que nous acquittions de nos obligations en versant nos contributions dans leur intégralité et en temps voulu. Tant que les ressources financières de l'ONU demeureront incertaines et imprévisibles, nous ne pourrions espérer d'elle qu'elle s'acquitte dûment de ses mandats.

Le changement au sein du système des Nations Unies, créé pour répondre aux besoins, aux espoirs et aux aspirations d'un monde en mutation rapide, est une fatalité dont nous devons tous nous féliciter. Indubitablement, plus l'Organisation est représentative, plus elle a des chances d'être démocratique, et plus elle est responsable, plus elle a de chances d'être efficace, ce qui profitera à tous, petits et grands, faibles et puissants, riches et pauvres.

M. Savua (Fidji) (*parle en anglais*) : Les questions qui se posent à la communauté internationale sont énormes et complexes. De nouvelles questions s'ajoutent chaque année, notamment les défis et les menaces. Cette année, l'Organisation des Nations Unies est une fois de plus inondée par une vaste gamme de questions, allant de la faim et la pauvreté à la sécurité, au terrorisme et à la pandémie du VIH/sida. Le fardeau s'est effectivement alourdi. L'Organisation se trouve à un tournant de son histoire et à une croisée de chemins. L'appel lancé en faveur de la réforme des systèmes et des structures de l'Organisation des Nations Unies et de la revitalisation de ses travaux arrive donc à point nommé et mérite notre soutien.

Les Fidji, à l'instar d'autres petites nations insulaires, accordent une grande importance au processus de réforme et réaffirment leur volonté de s'engager à améliorer les systèmes et les structures de l'Organisation des Nations Unies pour lui permettre de relever les défis que lui posent ses États Membres et leurs peuples. Il est encourageant de constater, et c'est tout à notre honneur, que la réforme a eu lieu grâce à l'intervention opportune des États Membres, avec le soutien et les conseils du Secrétaire général et des Présidents de l'Assemblée générale, et non en réaction à des pressions extérieures.

L'Organisation des Nations Unies doit continuer à réagir et à évoluer avec le temps si l'on veut qu'elle reste digne du rôle que lui ont confié ses documents fondateurs. Elle doit continuer à être pertinente pour tous, notamment pour les petits pays en développement comme les Fidji, pour lesquelles l'Organisation est porteuse d'espoir. La plus grande difficulté consistera donc à faire en sorte que les réformes donnent naissance à une Organisation plus forte, indépendante et pleinement démocratique, une Organisation qui puisse mieux répondre à l'évolution constante du monde mais qui conserve les valeurs qui sont au cœur du développement humain.

Alors que les Fidji, comme d'autres, attendent avec optimisme les résultats des travaux du Groupe de haut niveau, notre intérêt porte toujours sur le développement, qui doit rester une des premières priorités de la communauté internationale. Bien que nous soyons entièrement d'accord quant à l'importance de la paix et la sécurité internationales et d'autres nouvelles questions, cela ne doit toutefois pas nous détourner de notre détermination concernant l'examen de la question essentielle du sous-développement. L'Organisation des Nations Unies doit se réaffirmer en tant qu'instance principale de développement au sein de laquelle d'importantes décisions sociales et économiques sont formulées et mises en œuvre.

S'agissant de l'élargissement des relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile, le rapport du Secrétaire général et du Groupe de personnalités imminentes fournit quelques idées sur la façon d'améliorer le partenariat et les relations dans ce domaine. Ma délégation étudie les deux rapports, mais de façon générale, nous estimons que les idées et les recommandations qu'ils contiennent ont besoin d'être décantées et de faire l'objet de consultations avant que des décisions de fond ne soient prises. Nous apprécions

à sa juste valeur le rôle joué par la société civile dans les questions qui concernent les États en développement et nous sommes, dans une certaine mesure, d'accord avec les recommandations du Secrétaire général, mais nous voudrions toutefois recommander de réfléchir attentivement à l'ampleur de la participation de la société civile pour veiller à ce que celle-ci ne compromette les mandats politiques des États Membres et leur capacité à prendre des décisions ou ne nuise à leur statut.

Nous pensons que nous avons devant nous une occasion unique de réexaminer les grandes questions dont est saisie notre institution. La réforme étant un processus sans fin, l'Organisation doit assurer ses Membres que la réforme actuelle sera un jalon qui fera entrer l'Organisation dans le XXI^e siècle et apportera des changements acceptables pour tous. Nous sommes tout à fait conscients que, comme l'a fait remarquer le Secrétaire général, l'histoire nous jugera sévèrement si nous devons échouer.

M. Danesh-Yazdi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et le renforcement du système des Nations Unies sont deux importantes questions interdépendantes à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains, Monsieur le Président, que, sous votre direction sage et compétente, nos efforts collectifs en vue d'examiner ces deux importantes questions seront couronnés de succès. À cette fin, beaucoup d'efforts ont été faits, mais il reste encore beaucoup à faire.

Qu'il me soit permis de ne pas laisser passer cette occasion sans exprimer notre profonde reconnaissance à l'ancien Président de l'Assemblée générale, M. Julian Hunte, pour ses efforts inlassables tout au long de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, qui, entre autres, a permis l'adoption des deux importantes résolutions 58/126 et 58/316. Nous estimons que ces deux résolutions constituent une mesure constructive pour parvenir à une entente commune sur ces questions d'une grande importance. Nous sommes prêts à appuyer cette très importante entreprise et à y participer.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par l'Ambassadeur de l'Algérie au nom du Mouvement des non-alignés sur la question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Toutefois, j'aimerais

exposer en détail la position de ma délégation sur les points suivants.

La revitalisation de l'Assemblée générale, qui est sans aucun doute au cœur de la réforme de l'Organisation, doit être perçue comme un processus dynamique et continu. Les deux aspects de ce processus, le renforcement de l'autorité et du rôle de l'Assemblée générale d'une part et l'amélioration de ses méthodes de travail d'autre part, doivent être menés de front. Dans le cadre de la revitalisation de l'ONU, l'Assemblée générale, qui est l'instance la plus démocratique de l'ONU dans la mesure où elle regroupe tous les États Membres, doit voir sa position centrale au sein du système des Nations Unies renforcée, conformément aux dispositions de la Charte. De telles mesures renforceront la position de l'Assemblée générale et accroîtront son efficacité.

La résolution 58/126 prescrit un certain nombre de mesures importantes et utiles pour améliorer le travail de l'Assemblée générale. La relation de travail entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée reçoit une attention particulière. Comme le stipule la résolution, les points suivants figurent parmi les éléments clefs du processus de revitalisation de l'Assemblée générale : amélioration de la qualité du rapport annuel remis par le Conseil de sécurité à l'Assemblée et des informations sur les travaux du Conseil de sécurité communiquées régulièrement par le Président du Conseil au Président de l'Assemblée, et tenue de réunions périodiques entre les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social afin de renforcer la coopération, la coordination et la complémentarité des programmes de travail des trois organes. Par ailleurs, l'importance de la communication aux États Membres des résultats de ces efforts, sous la forme d'exposés du Président de l'Assemblée générale, a été soulignée.

Sur la question du renforcement du système des Nations Unies, je ne saurais manquer de saluer les initiatives prises par le Secrétaire général. Parce qu'une importance considérable a été attachée au rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, nous estimons que le Groupe s'est vu confier une responsabilité très lourde et, en conséquence, nous nous attendons à ce que ses recommandations reposent sur les formes réelles et objectives que revêtent les menaces et les défis qui se posent aujourd'hui pour la communauté

internationale. Nous estimons également que ces recommandations ne devraient nullement s'écarter des règles et principes fondamentaux de cette organisation universelle. De toute évidence, les États Membres décideront en dernier ressort sur les aspects de fond et de procédure de ces recommandations.

Tout aussi important est le rapport du Secrétaire général en réponse au rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile (A/59/354), dans lequel le Secrétaire général a émis un certain nombre de recommandations importantes, qui exigent notre examen attentif. Nous estimons qu'il faut accorder assez de temps pour étudier en profondeur les propositions du Secrétaire général, afin d'écarter les ambiguïtés qui semblent avoir éclipsé le message essentiel du rapport. Nous souhaitons par conséquent réfléchir plus en détail à cette question à une autre occasion.

En un mot, nous convenons avec le Secrétaire général qu'il serait particulièrement judicieux d'ouvrir les travaux ordinaires de l'Assemblée générale à une participation accrue d'organisations non gouvernementales (ONG) accréditées. Pour parvenir à cet objectif, il ne faut pas oublier le caractère intergouvernemental de l'Assemblée. À notre avis, l'accréditation des ONG auprès de l'ONU est l'une des questions les plus importantes et doit être traitée prudemment. La proposition du Groupe sur cette question a suscité une gêne considérable et des inquiétudes parmi de nombreux Membres de l'ONU. La situation actuelle n'est peut-être pas satisfaisante, mais les commentaires du Groupe en ce qui concerne les travaux du Comité chargé des organisations non gouvernementales ne sont guère encourageants non plus. Nous sommes fermement convaincus que le Comité, en tant qu'organe subsidiaire du Conseil économique et social, est l'instance idoine pour examiner et approuver l'accréditation des ONG. Il est regrettable que le Groupe n'ait pas été en mesure de faire des propositions significatives pour réformer et rationaliser les travaux du Comité afin d'améliorer le processus d'accréditation des ONG.

Sur la question de la simplification du processus de planification administrative et budgétaire de l'ONU, nous prenons note de certaines mesures importantes adoptées à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Toutefois, à cause de certaines insuffisances du document, le Comité du programme et

de la coordination n'a pas été en mesure de recommander l'approbation du cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2006-2007, et il a donc recommandé que l'Assemblée revoie ce plan-cadre à sa cinquante-neuvième session. Nous estimons que le plan-cadre doit être rééquilibré en prenant en compte tous les mandats législatifs pertinents, y compris les objectifs de développement ayant fait l'objet d'accords internationaux.

Nous espérons qu'un cadre stratégique corrigé pourra être lié à l'esquisse budgétaire et à un système renforcé d'évaluation et de contrôle. Nous soulignons le fait que les résultats de ce travail global devraient à terme améliorer la responsabilisation et contribuer à une participation intergouvernementale efficace dans ce processus, afin de veiller à ce que les meilleurs résultats soient obtenus par l'exécution effective des mandats.

Enfin, pour ce qui est de la réforme de la gestion des ressources humaines, compte tenu de la résolution d'ensemble adoptée par l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session, nous espérons que la poursuite de la réforme dans ce domaine pourra améliorer l'équité de la répartition géographique, ainsi que le système de justice interne au Secrétariat.

M^{me} Laohaphan (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis au nom de ma délégation de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Sous votre direction éclairée, la présente session va certainement aboutir à de nombreux résultats positifs.

Aujourd'hui c'est avec plaisir que ma délégation aborde la question de la revitalisation de l'Assemblée générale. À cet égard, ma délégation tient à saluer l'initiative prise par le Secrétaire général de renforcer l'Organisation et à féliciter également M. Julian Hunte pour la façon dont il s'est acquitté de sa tâche de Président tout au long de la cinquante-huitième session, ainsi que pour ses efforts visant à mettre l'accent sur la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies, qui ont lancé la dynamique qui sous-tend le débat d'aujourd'hui.

En tant que membre du Mouvement des pays non alignés, la Thaïlande souhaite s'associer à la déclaration faite hier par le Représentant permanent de l'Algérie au nom du Mouvement.

Ma délégation est convaincue que l'Assemblée générale peut et doit jouer un rôle constructif dans le règlement de problèmes internationaux et de questions de sécurité non classiques. C'est sur ces bases que ma délégation appuie la poursuite du processus de longue date de revitalisation de l'Assemblée générale. La raison en est que les nouvelles difficultés contemporaines exigent la mise en place d'un mécanisme capable de répondre à de telles menaces et de les surmonter, sachant que bon nombre d'entre elles sont sans précédent et n'étaient pas envisagées au moment de l'adoption de la Charte en 1945. Un tel mécanisme doit pouvoir fonctionner efficacement et être adoptés aux défis d'aujourd'hui.

L'Assemblée générale revitalisée devra avant tout renforcer son rôle dans le règlement des problèmes internationaux de caractère politique, économique et social, en assurant une meilleure synergie et une plus grande cohérence entre les organes pertinents de l'ONU, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

Deuxièmement, le rôle de l'Assemblée générale ne doit pas être éclipsé par celui du Conseil de sécurité, étant donné que les questions dont est saisie l'Assemblée ne se limitent pas aux aspects liés à la sécurité des États. Par conséquent, lorsqu'elle aborde des questions non traditionnelles liées à la sécurité, l'Assemblée générale a besoin que tous les États Membres participent à la prise de décisions et à leur mise en œuvre.

Au cours des 12 dernières années, 94 résolutions de l'Assemblée générale sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ont été adoptées, mais moins de la moitié d'entre elles ont été mises en œuvre. Un engagement sincère de la part des États Membres est nécessaire pour assurer la pleine mise en œuvre de ces décisions dans le but d'améliorer l'avenir de cette Organisation mondiale. Ma délégation espère voir la pleine mise en œuvre des deux importantes résolutions 58/126 et 58/316, qui reflètent les aspects positifs d'un nouveau pas vers la revitalisation de cette Assemblée.

Ma délégation est heureuse de constater que les méthodes de travail de l'Assemblée générale, de même que celles des grandes commissions, sont en train de s'améliorer. Les procédures de vote de la Première Commission, par exemple, sont un bon exemple de la façon dont l'Organisation des Nations Unies peut être simplifiée et rationalisée. De plus, les grandes

commissions devraient être autorisées à revoir leurs résolutions afin de décider sur lesquelles elles désirent négocier. Cette méthode prendrait moins de temps et permettrait aux États Membres de se concentrer sur les résolutions qui affectent vraiment une négociation plus attentive. En ce qui concerne les résolutions qui n'ont besoin que d'une mise à jour, on pourrait en dresser la liste afin de les identifier et de fournir des détails sur les nouvelles informations qu'elles contiennent.

Ma délégation perçoit l'intérêt qu'il y a à revitaliser les méthodes de travail de l'Assemblée générale en groupant les questions dont les grandes commissions ont à discuter, pratique qui a été introduite dans diverses grandes commissions. Cette méthode devrait permettre aux grandes commissions d'examiner, simultanément et en moins de temps, les questions étroitement liées entre elles.

En examinant les questions et les résolutions présentées à l'attention des grandes commissions, ma délégation tient à réaffirmer que les documents à utiliser au cours du débat devraient être distribués bien à l'avance. Une telle distribution préalable devrait éclairer le débat, étant donné que les États Membres auront eu le temps d'examiner les questions aussi bien que d'en débattre avec leurs capitales.

Une autre question qui mérite d'être examinée est celle du mécanisme de suivi des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée générale. Ma délégation estime que les auteurs et coauteurs des résolutions devraient aussi jouer un rôle constructif dans le suivi des progrès effectués avant de présenter un projet de résolution sur la même question à l'Assemblée générale lors de sa session suivante. Une telle responsabilité est supposée assurer non seulement l'appropriation des résolutions par leurs auteurs, mais également leur pleine mise en œuvre. La Thaïlande estime également qu'un mécanisme d'examen devrait être mis en place pour aider l'Assemblée générale à évaluer périodiquement si le processus de revitalisation a été conduit entièrement et à refléter les vues et les observations des États Membres. Un tel mécanisme pourrait prendre la forme d'un groupe consultatif d'États Membres intéressés.

Cela dit, il ne faut pas oublier que l'objectif primordial des Nations Unies est de promouvoir la paix et la sécurité, aussi bien que de promouvoir un programme de développement. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies devraient aller de

l'avant ensemble et relever les défis dans l'unité en évitant l'affrontement. La revitalisation de l'Assemblée devrait se faire en vue de réaliser ces objectifs.

Pour ce qui est de la question du renforcement du système des Nations Unies, ma délégation aimerait exprimer sa gratitude au Secrétaire général pour avoir créé le Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile, sous la présidence de l'ancien Président du Brésil, M. Fernando Henrique Cardoso, en vue d'examiner les pratiques actuelles concernant les relations entre les Nations Unies et la société civile. À cet égard, ma délégation tient à louer le rapport Cardoso pour la précieuse contribution qu'il fournit sous la forme d'un certain nombre de recommandations tendant à renforcer la réforme des Nations Unies, de même que le rapport du Secrétaire général établi en réponse au rapport Cardoso et qui présente, lui aussi, un certain nombre d'importantes suggestions.

Ayant étudié le rapport avec beaucoup d'intérêt, ma délégation accueille favorablement la recommandation du Groupe suggérant que les Nations Unies doivent être une Organisation plus tournée vers l'extérieur. Ma délégation pense, en principe, que les organisations non gouvernementales et la société civile doivent jouer sur diverses questions un rôle plus important dans le cadre des Nations Unies et dans la société d'aujourd'hui. Leurs apports, leurs compétences et leur participation active se sont en effet révélés essentiels dans de nombreux domaines. Cette question mérite plus ample débat et une étude approfondie afin d'identifier les rôles les plus appropriés et leur engagement en relation avec les Nations Unies.

Ma délégation soutient également les efforts des Nations Unies pour lier le mondial au local. Ma délégation estime que la réalisation d'un programme mondial, tel que les Objectifs du Millénaire pour le développement, ne saurait être menée à bien par les gouvernements seuls. La participation du secteur public à tous les niveaux, y compris au niveau non gouvernemental, est aussi une clef du succès, l'implication de ce secteur en tant que partie prenante étant un indicateur important qui permet de savoir si les objectifs ont été réalisés ou non.

Pour terminer, ma délégation s'engage à appuyer pleinement les efforts visant à renforcer les Nations Unies et à revitaliser les travaux de l'Assemblée

générale, et elle assure le Secrétaire général et vous-même, Monsieur, de notre pleine participation à ce processus.

Le Président : Je donne maintenant la parole à l'Observateur du Saint-Siège.

M^{GR} Migliore (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Au cours de ces derniers mois, aussi bien l'opinion publique que les États Membres se sont à juste titre intéressés à la structure des organes des Nations Unies. Dans un tel débat, il a toujours été implicitement question de savoir dans quelle mesure la structure et le fonctionnement de l'Organisation étaient adaptés aux objectifs de la Charte et par quels moyens nous pouvons les mettre en œuvre. C'est précisément ce sens que nous donnons au débat en cours sur le multilatéralisme efficace : la capacité de réaliser les tâches énoncées dans la Charte, dont certaines ont été mises en exergue dans les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Caractérisée par le fait que tous les États en sont Membres, notre Organisation doit être adaptée à des objectifs également universels. Nous savons par expérience que la vie politique et l'influence exercée par l'autorité publique ne sont pas toujours à même de promouvoir le bien commun. Aujourd'hui, le bien commun universel est confronté à des problèmes de dimension mondiale – des problèmes qui, en conséquence, ne peuvent être résolus que par une autorité investie d'un pouvoir, d'une structure et de moyens à la hauteur même de ces problèmes et dont la sphère d'activité s'étend au monde entier. Les organes de la communauté internationale devraient être forgés de façon à être capables de réaliser le bien commun, par le biais de moyens et de pouvoirs adaptés à l'évolution de la conjoncture historiques.

Jusqu'à présent dans ce débat, l'accent avait été mis sur une multitude de raisons, de motivations et de précieuses réflexions au sujet des mécanismes institutionnels des Nations Unies. À cet égard, le point essentiel, que nous voulons peut-être réaffirmer, est la nécessité que les structures reflètent les fonctions. En ce qui concerne la réforme des organes, ma délégation voudrait suggérer certains mandats.

Renforcer le système des Nations Unies implique que l'on reconnaisse qu'il s'agit d'un système fondé sur la coopération entre les États Membres, plutôt que sur la compétition, et profondément nourri d'une volonté constructive de confiance, du respect de ses

engagements et d'une collaboration entre partenaires égaux et responsables les uns envers les autres. La première tâche est de rendre ces principes fondateurs irréversibles.

Le point fondamental est de reconnaître le principe d'égalité par nature de dignité que tous les États sont par nature égaux en dignité. Nous savons tous dans cette institution que, bien qu'ils puissent être très différents sur le plan du progrès matériel et des forces militaires, les États sont tous conscients de leur égalité juridique. Il est vrai, cela dit, que les nations qui ont atteint un degré supérieur de développement économique, culturel ou scientifique ont la responsabilité de contribuer davantage à la cause commune. D'un point de vue concret, certains critères essentiels devraient être pris en compte pour donner une forme nouvelle aux structures et pour revoir les procédures de l'Organisation : pour les structures, la représentativité et l'aspect inclusif; pour les procédures, l'impartialité, l'efficacité et l'efficience; et pour les résultats, la responsabilité et l'adéquation.

La légitimité des décisions prises par l'Organisation des Nations Unies, y compris par le Conseil de sécurité, trouve en fin de compte sa source, comme pour tout organe politique, à deux niveaux : le degré et la portée de la représentativité; et le processus de prise de décisions. Le processus de prise de décisions aura en général tendance, par conséquent, à rechercher une plus grande convergence de vues dans les délibérations.

Il est clair que pour des raisons pratiques tous les organes de l'Organisation des Nations Unies ne peuvent pas être calqués sur le modèle de l'Assemblée générale. Cela ne signifie pas cependant que l'ensemble des principes et des critères dont je viens de parler ne sont pas applicables au Conseil de sécurité – bien au contraire : en restructurant cet organe, on pourrait envisager que sa composition reflète du mieux possible la population mondiale, les régions géopolitiques, les différents niveaux de développement économique et les différentes civilisations. Cette liste n'est peut-être pas exhaustive mais elle inclut des critères qui sont essentiels pour améliorer la crédibilité et l'efficacité d'un Conseil de sécurité réformé. Enfin, il est important de prendre en considération la capacité actuelle et la volonté politique de contribuer de façon significative à atteindre les objectifs qui constituent une priorité pour la grande majorité des États Membres.

Parallèlement, comme l'a recommandé le Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile dans son rapport au Secrétaire général, l'Organisation des Nations Unies doit devenir une organisation plus tournée vers l'extérieur, capable d'écouter plus attentivement les besoins et les exigences de la communauté mondiale.

Dans ce contexte, nous nous souvenons de la recommandation de ce Groupe d'associer le niveau mondial au niveau local. Ce critère peut être interprété comme une version moderne de la notion bien connue de subsidiarité, qui était un jalon supplémentaire dans le processus de réforme. En fait, la plupart des problèmes du monde d'aujourd'hui, en raison de leur gravité, de leur ampleur et de leur urgence, sont souvent simplement trop difficiles pour être résolus avec succès par les dirigeants d'États individuels. Pourtant, nous devons dire clairement que le but essentiel de l'Organisation des Nations Unies est de créer les conditions mondiales dans lesquelles les autorités publiques de chaque pays, ses citoyens et ses groupes intermédiaires peuvent mener à bien leurs tâches, s'acquitter de leurs devoirs et jouir de leurs droits dans une plus grande sécurité.

Nous espérons que la réforme de cette institution nous aidera non seulement à réaliser nos objectifs communs mais qu'elle confèrera à l'Organisation des Nations Unies l'autorité nécessaire, en termes de crédibilité et de légitimité morale, pour agir dans le bien de la communauté mondiale. Cela est assurément la raison principale de l'existence de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président : Conformément à la résolution 57/32 du 19 novembre 2002 de l'Assemblée générale, j'invite l'observateur de l'Union interparlementaire à prendre la parole.

M. Johnsson (Union interparlementaire) (*parle en anglais*) : Je regrette de devoir annoncer que le Président de l'Union interparlementaire (UIP), le sénateur Sergio Pérez Verdugo, devait être au Chili aujourd'hui pour un vote important au Parlement. Je vais par conséquent lire sa déclaration au nom de l'UIP.

« J'aimerais faire référence au rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations

Unies et la société civile, y compris les parlementaires et le secteur privé.

Peut-être devrais-je commencer par dire ce qui est évident : les parlements sont une chose complètement différente de la société civile et ne sont pas à leur place dans cette catégorie. Je pense que le besoin d'avoir une approche complètement distincte pour les parlements a également été reconnue par les membres du Groupe après qu'ils aient commencé leurs travaux, en particulier lorsqu'ils ont recouru au terme plus traditionnel d'organisations non gouvernementales, tel qu'il apparaît à l'Article 71 de la Charte, excluant ainsi clairement les parlements.

Cela étant dit, je me félicite néanmoins de la portée et de la clairvoyance du rapport Cardoso. Nous pensons qu'il est bon d'attirer l'attention sur le fait qu'il est nécessaire que l'Organisation des Nations Unies consolide et élargisse sa relation de travail avec la communauté parlementaire internationale. Il y a pour cela trois raisons que je vais développer au cours de cette déclaration. Premièrement, le déficit en termes de démocratie que connaît actuellement l'Organisation des Nations Unies doit être résolu. Deuxièmement, il est nécessaire de mieux sensibiliser les parlements nationaux à l'égard des activités de l'Organisation des Nations Unies et de mobiliser un appui plus soutenu. En dernier lieu, nous pensons qu'il est impératif que la voix des peuples qui s'exprime par le biais de leurs représentants élus soit entendue plus clairement dans cette instance importante.

C'est une idée que nous avançons à l'UIP depuis de nombreuses années et nous avons déployé des efforts importants pour sa réalisation, tant au sein de l'Organisation que dans nos parlements nationaux respectifs. En effet, cela est au cœur même de notre mandat. L'UIP organise un soutien parlementaire important en faveur de l'action internationale et, en tant qu'organisation mondiale des parlements, l'UIP est la seule institution mondiale qui puisse mobiliser une action parlementaire à travers le monde. Nous faisons cela en étant en contact constant avec tous les parlements.

Il y a quatre ans, la Déclaration du Millénaire a reconnu la nécessité de renforcer plus avant la coopération entre les parlements et l'ONU et a recommandé que cela soit fait par l'entremise de l'UIP. Cela a été l'un des résultats de la première Conférence des Présidents de parlements nationaux convoquée par l'UIP, qui avait eu lieu quelques jours auparavant ici à New York. Pendant cette conférence les intervenants ont exprimé leur attachement et leur appui à l'Organisation des Nations Unies, en particulier pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et ont fait savoir qu'ils étaient déterminés à renforcer la dimension parlementaire de la coopération internationale, avec l'Organisation des Nations Unies à son centre.

En faisant cette recommandation dans la Déclaration du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu le rôle que peut jouer l'UIP. En outre, ils n'ont pas cherché à changer la nature de l'ONU qui est, et qui restera, une organisation intergouvernementale, et ont reconnu que l'action parlementaire en matière de coopération internationale doit d'abord et surtout avoir lieu au niveau national.

J'évoque à nouveau le Groupe Cardoso pour dire que le rapport est une source de préoccupation pour les parlements et pour leur organisation internationale – l'UIP – car il suggère que l'Organisation des Nations Unies, une organisation intergouvernementale, devrait créer ses propres structures interparlementaires. Cela ferait évidemment que le travail entrepris actuellement par l'UIP fasse double emploi. Mais, ce qui est plus important, c'est que cela serait contraire au principe de séparation des pouvoirs entre le législatif et l'exécutif. En des termes plus simples, l'UIP est fermement convaincue qu'il est parfaitement inopportun que l'Organisation des Nations Unies envisage d'organiser le travail des membres des parlements. Si le but est, en effet, de combler le déficit en termes de démocratie et de mieux faire entendre la voix des peuples à l'Organisation des Nations Unies, alors il est également important de le faire correctement.

Pour toutes ces raisons, les dirigeants parlementaires ont pris l'initiative de procéder à

de larges consultations dans leurs capitales et au sein de leurs parlements sur la meilleure manière d'aborder le fond des recommandations du Groupe Cardoso. En termes concrets, ils projettent de se servir du mécanisme préparatoire à la deuxième Conférence mondiale des Présidents de parlements nationaux pour ces consultations, qu'ils espèrent convoquer ici au Siège de l'Organisation des Nations Unies l'année prochaine au début de septembre, avant l'ouverture de la soixantième session de l'Assemblée générale. Ils seront donc en mesure de présenter à l'Assemblée les conclusions de leurs consultations dans la seconde moitié de l'année prochaine.

La seconde conférence mondiale des présidents de parlements nationaux se concentrera sur le multilatéralisme et sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies. Elle s'attachera à des questions comme la coopération entre les parlements et l'Organisation des Nations Unies mais présentera également un rapport intérimaire sur les contributions parlementaires aux Objectifs du Millénaire pour le développement. De plus, elle cherchera à développer un cadre de référence sur la démocratie parlementaire. Comme toujours, nous travaillons étroitement avec le Secrétariat pour faire de cette conférence un événement conjoint couronné de succès.

Nous avons étudié attentivement le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des recommandations du Groupe présidé par M. Cardoso et nous nous réjouissons de travailler en étroite collaboration avec lui et avec l'ONU, en vue de mettre au point des mécanismes efficaces d'interaction plus solide entre les parlements et l'ONU.

La 111^e Assemblée de l'UIP vient de terminer ses travaux à Genève, la semaine dernière. À cette occasion, nous avons rencontré le Directeur exécutif d'ONUSIDA, avec lequel nous avons développé des rapports de travail étroits au fil des ans, en vue de développer une perspective mondiale pour le travail des parlementaires sur le sida. Ensemble, nous avons formulé et mis en œuvre une série de solides projets, dont la publication d'un Guide pratique à l'intention du législateur portant exclusivement

sur la mise au point de lois adaptées à la lutte contre le VIH/sida, sur les pratiques exemplaires et sur les politiques recommandées. De nouveaux projets sont en gestation pour l'avenir, tels qu'un comité parlementaire restreint spécial sur le VIH/sida à l'échelle mondiale.

S'agissant des réunions de haut niveau prévues en 2005 et 2006, nous avons convenu, de concert avec M. Peter Piot, de consacrer une attention particulière à la question du rôle et de la responsabilité des parlements dans la lutte contre le VIH/sida à l'occasion de la prochaine Assemblée de l'Union interparlementaire, qui se tiendra à Manille en avril prochain. Les résultats, conclusions et recommandations qui en découleront seront ensuite intégrés au processus intergouvernemental des Nations Unies et seront bien sûr portés à l'attention des Membres ici, à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Pour terminer, qu'il me soit permis de vous remercier, Monsieur le Président, du rôle moteur joué par votre pays, non seulement, à l'Organisation des Nations Unies, mais également au sein de l'Union interparlementaire, dont le Gabon est un membre actif et apprécié depuis de nombreuses années. Le Président du Parlement gabonais se rendra à New York dans deux semaines pour participer à notre Audition parlementaire annuelle à l'ONU. Nous nous rendrons, quant à nous, à Libreville en mai 2005 pour la troisième et dernière réunion préparatoire du Sommet interparlementaire de l'année prochaine. Comme toujours, nous savons que nous pourrions compter sur le plein appui de votre pays. »

Le Président : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ces questions.

Avec cette dernière intervention, nous venons donc de conclure ce débat commun sur le point 52 concernant la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et le point 54 relatif au renforcement du système des Nations Unies. Ces questions, comme l'Assemblée le sait, ne sont pas nouvelles : elles figurent dans notre ordre du jour depuis plusieurs années. Nous y avons déjà consacré une dizaine de résolutions, parmi lesquelles les résolutions 58/126 et 58/316 de la cinquante-huitième session, qui ont été mentionnées par tous les orateurs.

Le rapport du Secrétaire général sur la société civile (A/59/354), qui a été présenté par la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Louise Fréchette, nous a fait des propositions concrètes qui appellent un examen attentif de notre part. De l'ensemble de ces déclarations, il ressort les idées essentielles suivantes.

S'agissant de la revitalisation, les interventions se sont inscrites dans le prolongement du débat général, au cours duquel les délégations avaient spécifiquement abordé cette question. Outre le rappel général de l'importance du rôle de l'Assemblée générale et de son caractère central dans le contexte global de la réforme des Nations Unies, deux aspects se sont essentiellement dégagés du présent débat, à savoir la mise en œuvre des résolutions déjà adoptées et la poursuite de l'examen des questions en suspens.

Pour ce qui est de la mise en œuvre des résolutions, les délégations dans leur ensemble ont demandé que la mise en œuvre des résolutions 58/126 et 58/316 soit activement poursuivie. Les réunions entre les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social ont été fortement soutenues.

J'aimerais saisir cette occasion pour rappeler, à ce sujet, ainsi que je l'avais déjà souligné à la fin du débat général, que les trois Présidents se sont effectivement rencontrés le 30 septembre dernier. D'autres réunions sont déjà programmées.

Les questions en suspens se rapportaient surtout à la rationalisation de l'ordre du jour et à la réduction de la documentation. Les délégations ont, en effet, demandé que des efforts supplémentaires soient fournis en vue de la rationalisation de l'ordre du jour de la plénière et des grandes commissions, ordre du jour, en rubrique, rejoignant les priorités de l'Organisation arrêtées par le plan à moyen terme. À cet effet, l'accent a été mis sur le rôle essentiel que doit jouer le Bureau. Mais il a été également souligné que l'organisation de l'ordre du jour devrait d'abord faire l'objet d'une plénière d'évaluation à la soixante et unième session. Certaines délégations ont déclaré qu'il faudrait veiller à ce que cette organisation de l'ordre du jour n'affecte pas la capacité de l'Assemblée générale de conduire ses travaux. Les délégations ont aussi souligné que la rationalisation de l'ordre du jour devrait s'accompagner d'une réduction du volume de la

documentation et du nombre des résolutions. Cependant, il a été souligné que cette réduction ne devrait pas porter préjudice aux informations nécessaires aux États Membres pour l'examen des différentes questions.

Au-delà de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, le débat a aussi fait ressortir la nécessité du renforcement du Conseil économique et social, de la réforme du Conseil de sécurité et du renforcement du rôle des Nations Unies en général.

Concernant le renforcement du système des Nations Unies, et en particulier les relations entre l'ONU et la société civile, visées dans le rapport Cardoso, il a été reconnu que la contribution des organisations non gouvernementales est importante pour le travail de l'ONU. Cependant, il ressort des discussions que les modalités de leur participation et de leur contribution aux travaux de l'Assemblée générale restent encore à examiner. Certaines délégations ont préconisé que le système d'accréditation des représentants de la société civile soit facilité.

Un grand nombre de délégations s'est félicité de la coopération qui existe au niveau local entre les gouvernements et la société civile sur les questions de développement.

Il a été souhaité que cette coopération se renforce aussi avec l'ONU. Cependant, certaines délégations ont préconisé que cette coopération se limite au niveau du Conseil économique et social. Par ailleurs, de nombreuses délégations ont soutenu la proposition de création d'un fonds spécial, émise par le Secrétaire général pour renforcer la participation des organisations non gouvernementales des pays en développement.

Au terme de ce débat, je me propose, avec le Bureau, d'engager les consultations les plus larges possibles avec les États Membres afin de poursuivre le processus de revitalisation visant au renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale. Je tiendrai les Membres au courant du calendrier et des dispositions que je prendrai à cet égard.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la présente phase de l'examen des points 52 et 54 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 50.